

Plan d'affectation des zones (extrait)

Transfert de zone résidentielle de l'art 2166 RF à l'art. 2213 RF

Modification suite à l'approbation de la DAEC du 28 novembre 2007

Echelle 1 : 5 000



Légende

- Zone centre village à prescriptions spéciales (CVS)
- Zone résidentielle faible densité (R1)
- Zone résidentielle faible densité à prescriptions spéciales (R1S)
- Zone résidentielle de vacances (RV)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone verte (Ve)
- Zone agricole (AGR)
- PAD approuvé
- PAD obligatoire
- Captages
- Bâtiment protégé
- Bâtiment non soumis à l'indice
- Bâtiment non cadastré
- Périmètre archéologique
- Forêt

Mis à l'enquête publique par parution dans la FO N° 12 du 20. mars 2008

Adopté par le Conseil communal de Châtillon le 21 AVR. 2008



Le Secrétaire Le Syndic

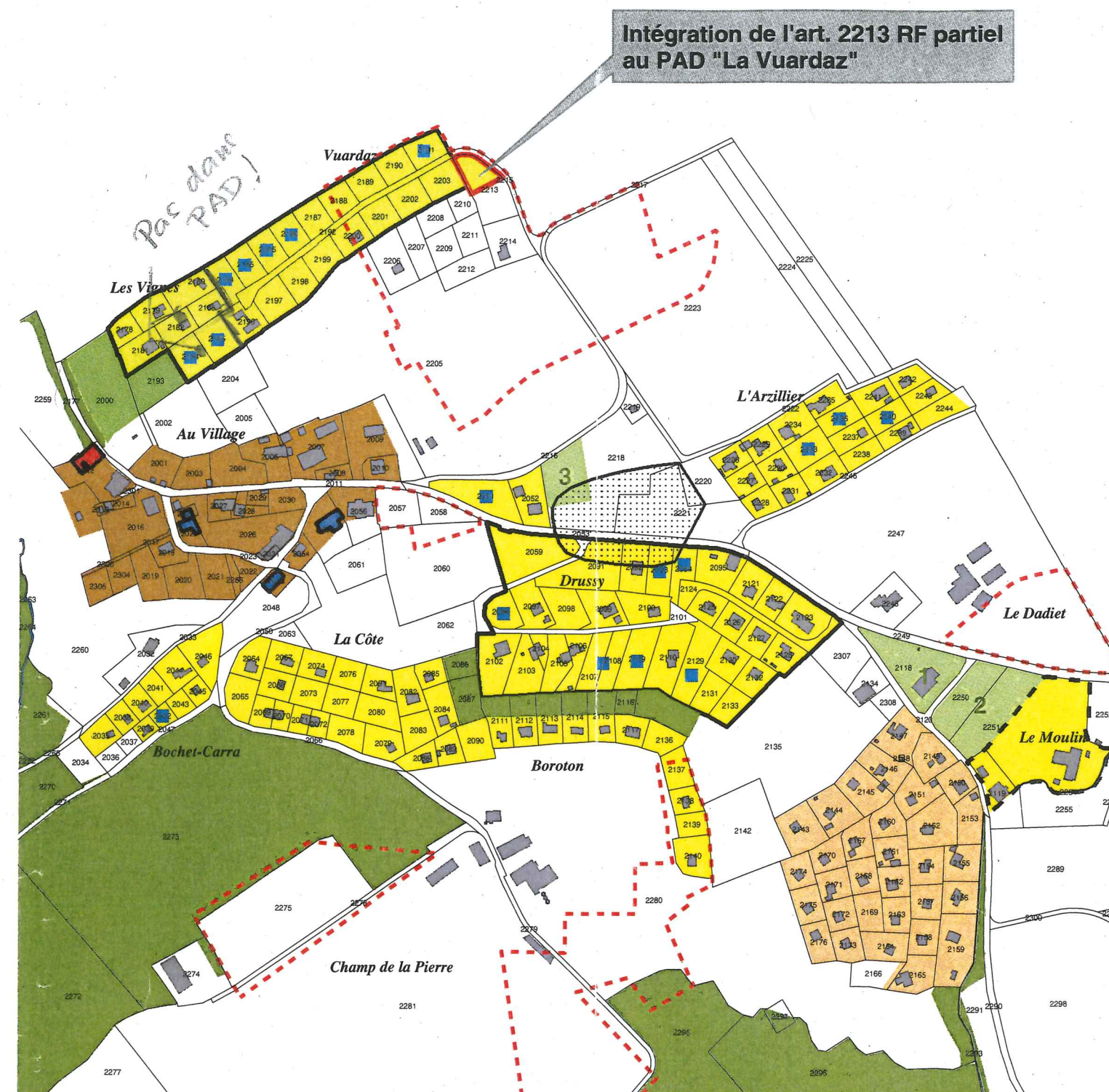
Approuvé par la Direction de l'aménagement,
de l'environnement et des constructions le 25 JUIN 2008

Le Conseiller d'Etat, directeur



Enquête publique
et approbation

N



No d'autorisation
021 / 08.01.01 / 000

Pillonel H. et C. SA
Géomètres officiels
Rue du Camus 2
1470 ESTAVAYER-LE-LAC

ARCHAM ET PARTENAIRES SA

Aménagement du territoire et urbanisme

Route du Jura 12, case postale 9, 1706 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90, fax 026 347 10 91

info@archam.ch, www.archam.ch